

Charte de mentorat

1. Objectifs du programme de mentorat

Le programme de mentorat offre à un actuair(e) (le « mentoré ») la possibilité de s'engager avec un autre actuair(e) (le « mentor »), dans une démarche personnelle d'apprentissage et d'échange, lui permettant de prendre le recul nécessaire sur son propre parcours et ses propres expériences. Il vise donc avant tout le développement personnel du mentoré par un accompagnement ciblé à un moment clé de sa carrière.

Le programme de mentorat offre un cadre pour le développement d'une relation interpersonnelle de soutien, d'aide, d'échanges et d'apprentissage, dans laquelle le mentor partage son expérience acquise et son expertise dans le but de favoriser le développement personnel du mentoré, qui souhaite acquérir ou développer certaines compétences comportementales nécessaires à l'atteinte de ses objectifs professionnels.

2. Principes généraux

Le programme de mentorat n'est ni une formation dans laquelle le mentor apporterait des solutions préconçues ni un processus de clonage visant la perpétuation du comportement ou du parcours professionnel du « mentor ». Il n'est pas non plus une démarche de favoritisme, de recherche d'intervention du mentor pour favoriser un changement professionnel ou d'identification de profils à recruter par le mentor.

La relation de mentorat est :

- un accompagnement bénévole à la prise de conscience des compétences
- un enrichissement mutuel
- une relation fondée sur le transfert du savoir personnel et professionnel

La relation de mentorat se déroule dans un environnement privilégiant l'échange et la confidentialité.

Elle implique un/une :

- absence de conflit d'intérêt
- haut niveau de confidentialité
- absence de jugement
- respect mutuel
- ouverture d'esprit

3. Rôle des acteurs

Le mentor s'engage à :

- apporter son expérience et ses connaissances
- être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation
- respecter la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage
- investir dans le programme au moins une heure par mois sur une période de 6 mois minimum

Le mentor agit en tant que représentant de l'Institut des actuaires et doit pouvoir justifier d'au moins 10 années d'expérience. En contrepartie, il reçoit 40 ppc.

Le mentoré s'engage à :

- être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation
- respecter un cadre garantissant la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement
- investir dans le programme au moins une heure par mois sur une période de 6 mois minimum

Actu'Elles s'engage à :

- organiser la mise en relation d'un mentor avec un ou plusieurs mentoré(s)
- collecter les principaux objectifs définis lors de la première séance
- veiller à la bonne organisation des points de rencontre entre mentors et mentorés
- assurer un suivi en cours et fin de mentorat

4. Déroulement du mentorat

Le programme de mentorat débute par un évènement de lancement en mai.

Le binôme mentor/mentoré ne sera effectivement constitué qu'à l'issue d'une première séance de prise de connaissance et de mise en commun des objectifs réciproques.

Le mentor et le mentoré prennent contact ensuite au moins une fois par mois en présentiel ou en visioconférence, des échanges complémentaires par mail ou téléphone se font au gré de leur convenance.

À tout moment, chaque partie peut décider unilatéralement de ne pas donner suite et en informe l'autre ainsi que le correspondant Actu'Elles désigné.

Chaque participant s'engage à faire, à la fin de la relation, un bilan qualitatif qui sera communiqué au correspondant Actu'Elles désigné mais restera confidentiel.

Date / Signature / Nom et prénom :

Mentor

Mentoré

Correspondant Actu'Elles